

Un message de M. ....

Association Forézienne d'Ecoles de Production  
Enseignement Technique reconnu par l'Etat

La réussite pro pour tous



« Construire des écoles c'est abattre les murs des prisons » (Victor HUGO)

Décembre 2019

## TAXE APPRENTISSAGE 2020

### **En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent.**

Alors que votre contribution reste de 0.68% de votre masse salariale brute, elle se décompose désormais en deux fractions :

- 87 % dédiés au financement des contrats d'apprentissage à verser directement à votre OPCO de branche,
- le solde de 13 %, dédié au financement des formations initiales technologiques et professionnelles habilitées, hors apprentissage, à verser directement à l'Ecole de Production.

Sachez que, **exception unique pour un impôt**, l'Etat vous laisse choisir le bénéficiaire de ce « solde de la Taxe d'Apprentissage ».

**Exercez pleinement cette liberté de décision en faisant le choix de soutenir l'Afep, une Ecole de Production au service de jeunes ayant une intelligence différente orientée vers la pratique.**

En 1991, l'Afep a été créée pour ces jeunes. L'école leur apprend des savoir-faire et des savoir-être, leur offre une première vraie expérience industrielle, les prépare à rejoindre le monde du travail et à devenir des citoyens à part entière.

**L'Afep est une vraie école de la réussite** pour ces jeunes qui n'avaient jusqu'alors connu que l'échec.

### **La taxe d'apprentissage est une nécessité absolue !**

Toutes les modalités pratiques de versement sont au verso de ce document, ainsi qu'une présentation du réseau national des Ecoles de Production auquel adhère l'AFEP.

Cette année, **donnez du sens à votre Taxe d'Apprentissage** en l'affectant à la réussite de jeunes ayant choisi d'apprendre un métier par la pratique !

Au nom des élèves de l'Afep, nous vous remercions chaleureusement.

Le Directeur, Antoine MARTIN

Le Président, Bruno MAURIN




### **L'Association Forézienne d'Ecoles de Production**

ce sont :

#### **une pédagogie**

- qui repose sur une pratique réelle du métier dans de vrais ateliers, pour de vrais clients,
- dans un esprit de bienveillance et de découverte des talents de chacun

#### **trois formations qualifiantes**

- Métallerie-Serrurerie
- Mécanique d'usinage
- Textile Technique et Médical

#### **trois diplômes**

- CAP Métallerie-Serrurerie
- CAP CIP Usinage
- CAP CIP Textile Technique et Médical

#### **trois certifications professionnelles**

- Certificat d'opérateur-régleur en tournage/fraisage (UIMM)
- Qualification soudure (Bureau Veritas)
- Certificat de mécanicien textile (en projet avec la profession)

#### **un avenir professionnel assuré**

En juin 2019 :

- **100%** de réussite aux examens et qualifications, dans les 3 formations
- 40% des élèves embauchés dans les 3 mois après leur sortie,
- 50% poursuivent une formation complémentaire,
- 10% se réorientent.

## Comment calculer votre solde de taxe d'apprentissage 2020 ?

L'AFEP est habilitée à percevoir le solde de taxe d'Apprentissage,

soit 13% du montant total de cette Taxe.

La Taxe d'Apprentissage de l'année 2020 est calculée sur l'assiette de la Masse Salariale 2019. Elle représente 0.68% de la Masse Salariale Brute de 2019.

Exemple :

pour une masse salariale de 147 000 €, votre Taxe d'Apprentissage totale est :  
 $0.68\% \times 147\ 000 = 1\ 000\ €$

Le versement maximal direct à l'AFEP (solde de Taxe d'Apprentissage) est de :  
**13%** de 1 000 = 130 €

Les habilitations de l'AFEP (UAI : 042 2052C) apparaissent sur la liste préfectorale publiée sur : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage#>  
(un lien rapide vers ce site est disponible sur [www.afep.org](http://www.afep.org))

## Comment verser le solde de taxe d'apprentissage 2020 à l'AFEP ?

Vous verserez directement ce « solde » à notre Ecole de Production (AFEP – Association Forézienne d'Ecole de Production, Numéro UAI : 0422052C), sans passer par un intermédiaire, avant le 31 mai 2020, par virement (RIB ci-dessous) ou par chèque libellé à l'ordre de : « AFEP » (adressez-le à : Afep - 7 rue du Vercors – BP 80 223 - 42 013 SAINT-ETIENNE cedex 2).

Lors de votre versement, veuillez à bien indiquer qu'il s'agit de la taxe d'apprentissage, merci d'ajouter votre numéro de Siret et une adresse de contact.

Nous pourrions ainsi établir et vous envoyer un reçu libératoire à réception de votre versement, reçu qui mentionnera la date et le montant du versement, afin de vous permettre de justifier de votre règlement.

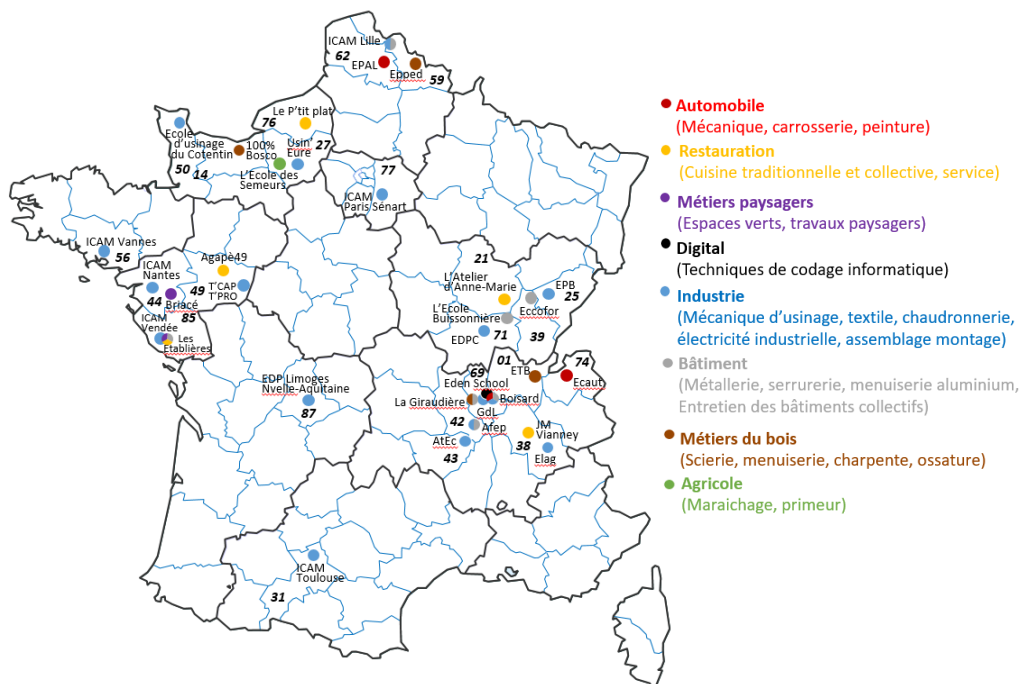
IBAN

FR76	4255	9100	0008	0042	0558	071
------	------	------	------	------	------	-----

## Le réseau des Ecoles de Production

L'AFEP est une des 36 écoles de la FNEP (Fédération Nationale des Ecoles de Production), elle-même membre de IPSO (International Production Schools Organization) présente en Allemagne, Finlande, Suède, Autriche et Danemark.

Les Ecoles de Production proposent en France plus de 20 métiers :



Plus d'informations sur : [www.ecoles-de-production.com](http://www.ecoles-de-production.com)

## Actualités de l'AFep

**A bloquer dans vos agendas :**

**Lundi 6 avril 2020**

à partir de 16h

Inauguration du bâtiment de l'AFep

7 rue du Vercors.



## Investissements :

En 2019, l'AFEP a finalisé l'acquisition d'un centre d'usage et d'un véhicule utilitaire.

En 2020, l'AFEP doit prévoir l'étanchéité et l'isolation du toit des ateliers ainsi que l'acquisition d'une presse plieuse.

## Un objectif annuel :

Pour 2019/2020,

« Un esprit sain dans un corps sain »

**Objectif 2019/2020 :  
Un esprit sain dans un corps sain**



## Pour plus de renseignements

N'hésitez pas à nous solliciter !

**04 77 92 13 55**

[siege@afep.org](mailto:siege@afep.org)

[www.afep.org/aider-afep](http://www.afep.org/aider-afep)

Siège social et facturation Association Forézienne d'Écoles de Production

7, Rue du Vercors –BP 80223- 42 013 Saint-Etienne cedex 2

Tél 04 77 92 13 55 - Fax 04 77 92 13 58 - [siege@afep.org](mailto:siege@afep.org) - [www.afep.org](http://www.afep.org)